

Le soussigné recommande, de plus, qu'il plaise à Son Excellence le gouverneur-général d'envoyer au très-honorable ministre des colonies le mémoire ci-haut, qui contient les vues du gouvernement canadien sur la question des munitions de réserve.

GEO. ET. CARTIER,
Ministre de la Milice et de Défense.

(2 421),

DÉPARTEMENT DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE.

OTTAWA, 27 octobre 1870.

MONSIEUR,—Je suis chargé par l'honorable ministre de la milice et de la défense, de D. 1,640—8,775. dire que, conformément à la demande contenue dans la lettre du colonel Martindale en date du 21 du présent mois, renvoyée par vous le 25, ordre a été donné au Lieutenant-colonel Wily de recevoir le transfert des munitions de Montréal ; mais comme cet officier sera occupé dans l'ouest jusqu'au 1er du mois prochain, il ne pourra se rendre à Montréal qu'au commencement de novembre. On informera le colonel Martindale du jour où il y sera.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre obéissant serviteur.

GEO. FUTVOYE,
Député du Ministre de la Milice et de la Défense.

Au Secrétaire Militaire de
Son Excellence le Gouverneur-Général.

(2,423),

DÉPARTEMENT DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE.

OTTAWA, 27 octobre 1870.

MONSIEUR,—Relativement à une lettre de ce département en date du 27 août dernier, je suis chargé par l'honorable ministre de la milice et de la défense de vous envoyer ci-inclue une réquisition de l'adjudant-général, approuvée par lui, et de demander respectueusement que les articles dont il y est question soient ajoutés à la liste des munitions de réserve mentionnée dans cette lettre, et d'exprimer l'espoir que le gouvernement impérial sera disposé à sanctionner la distribution de ces articles, aux mêmes conditions que celles proposées par le gouvernement du Canada pour le transfert des munitions de réserve.

J'ai, etc.,

GEO. FUTVOYE,
Député du Ministre de la Milice et de la Défense.

Au Secrétaire Militaire de
Son Excellence le Gouverneur-Général.